

Revirements majeurs à l'Université TÉLUQ

Michaël Séguin, vice-président aux relations intersyndicales

Après plusieurs mois de mobilisation, les tuteurs et tutrices de la TÉLUQ (STTTU-CSN) remportent une importante victoire avec la suspension du directeur général de la TÉLUQ, la fin du partenariat avec le sous-traitant MATCI et la démission du président du syndicat des professeurs (SPPTU). Le SCCCUM ayant activement pris part à la lutte du STTTU-CSN à la fois contre la violation de son accréditation, contre la privatisation de l'enseignement supérieur et contre le refus de l'Université de négocier de bonne foi, permettez-moi de revenir ici sur ces derniers développements.

Tout d'abord, rappelons que l'Université TÉLUQ, une composante de l'Université du Québec, existe depuis 1972 et qu'elle a pour particularité de n'offrir que de la formation à distance, et ce, à près de 20 000 étudiants¹. Dans ce modèle extrêmement intéressant, les cours sont conçus par des professeurs, tandis que l'accompagnement des étudiants-es est fourni par des tuteurs et tutrices (qui sont des enseignants-es universitaires au même titre que les chargés-es de cours). Sous-financée comme les autres universités, la TÉLUQ éprouve des difficultés financières depuis plusieurs années. Après que le ministre François Blais² ait évoqué en 2015 la fermeture de la TÉLUQ, son nouveau directeur général, Martin Noël, entreprend de la restructurer en tablant sur deux mesures : sous-traiter une part de l'enseignement à un institut privé ayant son siège au Maroc, et couper radicalement dans l'encadrement des étudiants-es en remplaçant les tuteurs et tutrices par des « professeurs-es sous contrat³ ». Ces décisions combinées devaient mener, à plus ou moins brève échéance, au congédiement de près de 9 tuteurs sur 10.

Soutenue par la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et ses syndicats de chargés-es de cours membres, la longue lutte du STTTU-CSN se déroule depuis sur trois fronts : syndical (à la table de négociation pour le renouvellement de leur convention collective), médiatique (pour faire connaître à la population les enjeux de leur lutte) et politique (pour amener les partis politiques et le gouvernement à intervenir). Sur ce dernier front, la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, fait la sourde oreille pendant des mois. Il semble que ce soit l'intervention de Gabriel Nadeau-Dubois à l'Assemblée nationale, le 18 avril dernier, qui la pousse enfin à agir. Sans compter l'échéance électorale que l'on sait. Son ministère ouvre alors une enquête, dont on apprend la conclusion préliminaire le vendredi 27 juillet en soirée, au beau milieu des vacances de la construction : trois lois ont été assez sérieusement enfreintes pour qu'on demande aux autorités compétentes de lancer des enquêtes plus approfondies — la Loi sur les contrats des organismes publics, la Loi sur l'aide financière aux études et la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau supérieur. Le directeur général de la TÉLUQ est immédiatement relevé de ses fonctions, et ce, jusqu'à nouvel ordre. La semaine suivante, un nouveau directeur général intérimaire, André G. Roy, est nommé. Le 16 août, celui-ci met fin au contrat de sous-traitance avec MATCI, contrat ratifié sans appel d'offres et sans

¹ https://www.telug.ca/site/universite/a_propos.php

² <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201510/30/01-4915503-la-teluq-menacee-de-fermeture.php>

³ Pour plus de détails sur ces deux enjeux, [voir l'infolettre de mars](#).

l'accord du conseil d'administration de l'institution. Rappelons que c'est ce contrat qui a entraîné depuis 2016 le retrait aux tuteurs-trices de l'encadrement d'environ 37 % des étudiants de la TÉLUQ.

Ces graves dérogations, qui ne se sont encore ébruitées que dans le réseau universitaire, sont étalées au grand jour le 22 août 2018 par le journaliste Thomas Gerbet, qui, sur le site de *Radio-Canada*, signe un article de fond intitulé « Privatisation à l'université : les autorités québécoises enquêtent sur une entente secrète »⁴. Cet article, qui se penche en détail sur le caractère illégal de l'entente avec MATCI et sur l'aveuglement du SPTTU, pique au vif bon nombre de professeurs-es de la TÉLUQ, qui choisissent de publier, le 23 août, une lettre ouverte dans *Le Soleil*⁵, dans le but de se dissocier des positions du président de leur syndicat, Denis Robichaud. Le jour même, celui-ci, qui s'est montré jusqu'ici un ardent défenseur du modèle de restructuration prôné par la direction de l'Université, dépose sa démission dans un courriel envoyé à ses membres.

Est-ce dire que tout est réglé pour nos collègues de la TÉLUQ ? Certes non. Comme nous le rappelle Nancy Turgeon, la présidente du STTTU-CSN, « on fait le constat que le projet de restructuration de la direction de l'université TÉLUQ est en contradiction avec les intérêts des étudiantes et des étudiants. Il n'y a pas que la question de la privatisation de l'encadrement. La direction a créé un nouveau statut de personnes tutrices, qualifiées ironiquement de professeurs sous contrat, avec comme résultat l'élimination, graduelle mais certaine, de tutrices et de tuteurs chevronnés en formation à distance. Il faut redresser la situation, d'autant plus qu'on demande à ces nouveaux employés de donner trois fois moins de temps en encadrement aux étudiants que sous le modèle ayant auparavant fait ses preuves⁶ ». Le statut de professeur sous contrat, qui consiste en fait en un travail de tuteur bonifié et légèrement stabilisé, est inscrit depuis 2017 dans la convention collective des professeurs-es. Il ne sera pas facile à renverser, même s'il empiète clairement sur l'accréditation du STTTU-CSN.

La suite de la lutte se jouera donc à la table de négociation, à compter du 10 septembre, alors qu'on découvrira jusqu'où l'équipe du nouveau directeur général est prête à aller pour renverser le triste héritage de Martin Noël. Elle se jouera aussi à l'intersyndical, au lendemain des élections du nouveau président du syndicat des professeurs-es. Il reste à voir si les professeurs-es sont prêts-es à renoncer à leur mépris des tuteurs-trices, que bon nombre d'entre elles et eux refusaient de reconnaître comme des enseignants-es il y a quelques mois à peine⁷.

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1118234/teluq-matci-universite-quebec-helene-david-privatisation-sous-traitance>

⁵ <https://www.lesoleil.com/opinions/teluq-une-privatisation-sans-laccord-du-syndicat-7dd9c3bdfd042d68284612f0950e0f79>

⁶ <https://fneeq.qc.ca/fr/linstitut-matci-montreal-et-luniversite-teluq-un-changement-de-cap-simpose/>

⁷ <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/teluq-les-personnes-tutrices-ne-sont-ni-professeurs-ni-charges-de-cours-b21848efaca6364ceea3cdded82c3a14>